



**TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



**Décision n° 2017-248 du 20 novembre 2017
portant nomination de l'équipage de l'embarcation semi-rigide de Kerguelen *Le Commerson***

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 2015-17 du 16 février 2015 fixant les conditions d'utilisation de l'embarcation semi-rigide de Kerguelen *le Commerson* ;

Vu le document unique de prévention du semi-rigide *le Commerson* du 15 novembre 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général,

Décide :

Art. 1^{er} : Sur la durée de la campagne d'été 2017/2018, l'équipage de l'embarcation semi-rigide *Le Commerson* est constitué comme suit :

	Titulaire	Suppléant
Pilote	Julien DUROUSSY	Olivier GRATTON
Accompagnant	Baptiste GINOLLIN	Joris LABORIE

Art. 2 : Le secrétaire général des Terres australes et antarctiques françaises et le chef de district de Kerguelen, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Pour le Préfet, administrateur supérieur
des Terres australes et antarctiques

françaises

et par délégation,

Le secrétaire général,



Anne TAGAND